



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.4/1984/41
3 février 1984

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Quarantième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

LE DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES ET SON APPLICATION
AUX PEUPLES ASSUJETTIS A UNE DOMINATION COLONIALE OU ETRANGERE
OU A L'OCCUPATION ETRANGERE

Lettre datée du 1er février 1984, adressée au Sous-Secrétaire
général, Centre pour les droits de l'homme, par le Représentant
permanent du Kampuchea démocratique auprès de l'Organisation
des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte du Communiqué du quatrième Conseil des Ministres du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique en date du 24 janvier 1984, et la brochure éditée en septembre 1983 par le Ministère des Affaires étrangères du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique intitulée : "The growing success of the struggle of the Kampuchean people against the Vietnamese war of genocide".

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer :

- le texte du communiqué, et
- les chapitres :

Kampuchea : a war of genocide (p.1)

The policy of "Vietnamization" of Kampuchea (p. 27)

Annex : Focus on the war inside Kampuchea (p. 35)

de la brochure comme documents officiels de la quarantième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 9 de son ordre du jour*/.

(Signé) Représentant permanent

NGO HAC TEAM

*/ Des exemplaires de cette brochure sont disponibles auprès du Secrétariat.

Annexe

COMMUNIQUE
DU QUATRIEME CONSEIL DES MINISTRES
DU GOUVERNEMENT DE COALITION
DU KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE

Dans la matinée du 24 janvier 1984, la quatrième réunion du Conseil des ministres du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique s'est tenue en territoire du Kampuchea dans une atmosphère de cordialité et d'union, sous la haute présidence de Samdech Norodom Sihanouk, Président du Kampuchea démocratique, avec la haute participation de Son Excellence Monsieur Son Sann, Premier ministre du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique et de Son Excellence Monsieur Khieu Samphan, Vice-Président du Kampuchea démocratique chargé des affaires étrangères.

Le Conseil des ministres a établi avec satisfaction le bilan de la lutte du peuple du Kampuchea, qui a enregistré des progrès dans tous les domaines militaire, politique et diplomatique, progrès dus aussi bien aux efforts du peuple du Kampuchea qu'au soutien toujours plus actif de nombreux pays dans le monde.

Le Conseil des ministres se félicite également du développement de l'union entre les trois composantes du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique sur la base de la Déclaration de Kuala Lumpur sur la formation du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique du 22 juin 1982.

Le Conseil des ministres est déterminé à persévérer dans la voie de l'union dans tous les domaines afin de :

1. continuer la lutte contre les agresseurs vietnamiens jusqu'à ce qu'ils se retirent totalement du Kampuchea;
2. appliquer les cinq résolutions successives de l'ONU, enjoignant aux troupes étrangères, c'est-à-dire les troupes vietnamiennes d'agression, de se retirer totalement du Kampuchea afin de laisser le peuple du Kampuchea décider lui-même de sa propre destinée sans ingérence étrangère.

Le Conseil des ministres tient en cette occasion solennelle à rendre un vibrant hommage aux sacrifices et au courage du peuple et des forces armées nationales du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, qui ont permis à la lutte du peuple du Kampuchea d'enregistrer des progrès dans tous les domaines.

Dans le but de mener encore plus efficacement la lutte de libération nationale, le Conseil des ministres a décidé plusieurs mesures importantes devant être mises en oeuvre par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique pendant l'année 1984, tant au Kampuchea qu'à l'étranger et a accéléré la tenue des réunions aussi bien régulières qu'extraordinaires du comité tripartite de coordination pour la défense nationale du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique.

Le Conseil des ministres dénonce et condamne avec la dernière vigueur les crimes de génocide, particulièrement inhumains, perpétrés par l'armée d'occupation vietnamienne à l'encontre de la population civile kampuchéenne innocente, en particulier les massacres commis par les agresseurs vietnamiens contre la population civile des centres de Nong Chan, Phnom Chhat et O Smach-Sihanouk-Borei en 1983. Il déclare que du fait de la séparation complète des camps militaires des forces armées nationales du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique de tous les camps de réfugiés, toute offensive militaire par les agresseurs vietnamiens contre ces derniers constitue un crime contre l'humanité et doit être dénoncée et condamnée sévèrement.

Le Conseil des ministres dénonce et condamne avec la dernière vigueur l'emploi des armes chimiques comprenant les nouveaux agents mycotoxines par les envahisseurs vietnamiens contre la population civile innocente et pacifique et les forces armées nationales du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique en violation flagrante du Protocole de Genève du 17 juin 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques auquel le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique se considère comme étant ipso facto lié.

Il dénonce et condamne également la politique de "vietnamisation", actuellement mise en oeuvre par l'occupant afin de faire du Kampuchea une terre vietnamienne, dans le cadre de sa stratégie de "fédération indochinoise".

Le Conseil des ministres appelle la communauté internationale à s'en tenir aux cinq résolutions successives de l'ONU pour résoudre le problème du Kampuchea, afin d'empêcher les autorités de Hanoi de faire dévier la solution de ce problème de l'application des résolutions pertinentes de l'ONU par leurs manoeuvres perfides visant à semer la division dans les rangs des forces patriotiques kampuchéennes en train de mener la lutte actuelle dans l'union et dans ceux des forces internationales qui apportent chaque année un soutien croissant à la lutte du peuple du Kampuchea.

Seule l'application des cinq résolutions successives de l'ONU pourra apporter une solution véritable au problème du Kampuchea. A cet égard, le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique tient à réaffirmer qu'il se tient prêt à signer un traité de paix et de non-agression avec la République socialiste du Viet Nam sur la base des cinq principes de coexistence pacifique dès lors que cette dernière aura retiré toutes ses troupes du Kampuchea.

Le Conseil des ministres saisit cette occasion pour renouveler l'expression de ses profonds remerciements au Royaume de Thaïlande et aux autres pays de l'ASEAN ainsi qu'à tous les autres pays amis dans le monde pour leur soutien à la cause de libération nationale du peuple du Kampuchea et du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique contre l'agression vietnamienne.

Kampuchea démocratique,
le 24 janvier 1984